



**Rapport sur les allégations de violations et abus des droits de l'homme lors
des attaques dans le quartier de Bel-Air, à Port-au-Prince,
du 4 au 6 novembre 2019**



Février 2020

Table des matières

Introduction	6
Méthodologie et difficultés rencontrées	6
Contexte et déroulement de l'attaque	7
Allégations sur l'implication de représentants de l'Etat.....	10
Absence de réponse de la police nationale d'Haïti pendant l'attaque.....	11
Réponses des autorités haïtiennes suite aux attaques	12
Préoccupations en matière de droits de l'homme	13
Conclusions	15
Recommandations	16

Liste des abréviations

BINUH : Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

BOID : Brigade d'opération et d'intervention départementale

BPST : Bureau de la police scientifique et technique

CIMO : Corps d'intervention et de maintien de l'ordre

DCPA : Direction centrale de la police administrative

DCPJ : Direction centrale de la police judiciaire

DCPR : Direction centrale de la police routière

CNDDR : Commission nationale de désarmement, démantèlement et réinsertion

HCDH : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

IGPNH : Inspection générale de la police nationale d'Haïti

MINUJUSTH : Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice (MINUJUSTH)

PHTK : Parti Haïtien Tet Kale

PNH : Police nationale d'Haïti

SDH : Service des droits de l'homme

SDPJ : Service départemental de police judiciaire

UDMO : Unité départementale de maintien de l'ordre

USGPN : Unité de sécurité générale du palais national

Résumé exécutif

Ce rapport a été élaboré par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et présente les informations recueillies par le Service des droits de l'homme sur les événements des 4, 5 et 6 novembre 2019 dans le quartier de Bel-Air, à Port-au-Prince.

Durant trois jours, plusieurs attaques contre les résidents de Bel-Air menées par des membres de gangs ont fait au moins trois morts, dont un chef de gang, et six blessés, dont cinq par balle (y compris une mineure). Environ 30 résidences et 11 voitures ont été incendiées au cours de ces incidents. Deux des décès sont attribués à des agents de la Police nationale d'Haïti résidant dans le quartier de Bel-Air et qui n'étaient pas en service au moment des faits. Trois membres actifs de la Police nationale d'Haïti auraient également participé aux attaques aux côtés des gangs. Par ailleurs, le Service des droits de l'homme a également reçu des allégations concernant six autres morts qui n'ont pu être confirmées.

L'attaque initiale, dont l'objectif était de lever les barrages routiers dans cette zone pro-opposition, aurait été menée par Jimmy Cherizier, alias *Barbecue*, James Alexander, alias *Ti Sonson* et Alex, dit *Malkonprann*, respectivement chefs des gangs de Delmas 6, de la base Krache Dife (Bas Bel-Air), et de la rue Saint Martin. Jimmy Cherizier fait l'objet d'un mandat d'amener émis en février 2019, qui n'a pas été mis à exécution, pour son implication présumée dans l'incident de Grand Ravine, en novembre 2017¹. Il a également été impliqué dans d'autres incidents, dont celui de La Saline, en novembre 2018².

Bien qu'informée des attaques, la Police nationale d'Haïti n'est pas intervenue alors que Bel Air soit entouré de postes de police. Les abus à l'encontre des résidents du quartier ont perduré durant trois jours.

Loin d'être un incident isolé, l'attaque de Bel Air illustre l'évolution récente du contexte actuel en Haïti, principalement caractérisé par l'insécurité généralisée dans les quartiers populaires et bidonvilles, l'impunité de membres de gangs criminels qui commettent des abus de droits humains, la collusion alléguée entre ceux-ci et certains acteurs politiques et économiques, les liens entre les membres de gangs et certains agents de la Police nationale d'Haïti, ainsi que le manque d'intervention de la police pour assurer la protection de la population. Cette attaque suit notamment d'autres attaques similaires, dont celle de La Saline commise une année auparavant.

Le Service des droits de l'homme a rencontré plusieurs victimes et témoins des attaques, des habitants et des leaders communautaires du quartier de Bel-Air, des membres d'organisations de la société civile et des représentants d'autorités étatiques, notamment des services de police et d'institutions judiciaires, afin de documenter les événements et la réponse apportée par les autorités pendant et après les attaques.

¹ Le 6 février 2019, un juge d'instruction a émis un mandat d'amener pour assassinats et association de malfaiteurs à l'encontre Jimmy Cherizier alias *Barbecue* pour son implication présumée dans l'incident de Grand Ravine, le 13 novembre 2017.

² Voir le rapport conjoint HCDH et MINUJUSTH « La Saline : justice pour les victimes » publié le 21 juin 2019 ; et le rapport du Secrétaire général sur la MINUJUSTH du 20 mars 2018 (<https://undocs.org/en/S/2018/241>).

Le rapport présente des recommandations à l'attention des autorités haïtiennes, notamment afin d'assurer que les personnes responsables de violations et d'abus des droits humains, y compris celles exerçant ou ayant exercé des fonctions publiques, soient traduites en justice conformément aux normes et standards internationaux en matière de droits humains, y compris le droit à un procès équitable. Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme invitent le Gouvernement à appliquer l'ensemble des recommandations formulées dans le présent rapport et réaffirment leur engagement à soutenir les autorités dans leurs efforts pour protéger et promouvoir les droits humains.

Introduction

1. Établi en application de la résolution 2476 (2019) du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), à travers le Service des droits de l'homme (SDH), a pour mandat de protéger et promouvoir le respect des droits humains afin de permettre à l'Etat haïtien « *de lutter contre les atteintes aux droits de la personne et les violations de ces droits et de s'acquitter des obligations internationales qui lui incombent dans le domaine des droits de la personne* ».
2. Les 4, 5 et 6 novembre 2019, dans le quartier de Bel-Air, à Port-au-Prince, des attaques ont été menées par Jimmy Cherizier, alias *Barbecue*, James Alexander, alias *Ti Sonson* et Alex, dit *Malkonprann*, respectivement chefs des gangs de Delmas 6, de la base *Krache Dife* (Bas Bel-Air) et de la rue Saint Martin. Ces attaques auraient également impliqué trois membres actifs de la Police nationale haïtienne (PNH). Les violations et abus ont causé au moins trois morts, six blessés (dont cinq par balles, y compris une mineure), et entraîné la destruction d'au moins 30 résidences et 11 voitures.

Méthodologie et difficultés rencontrées

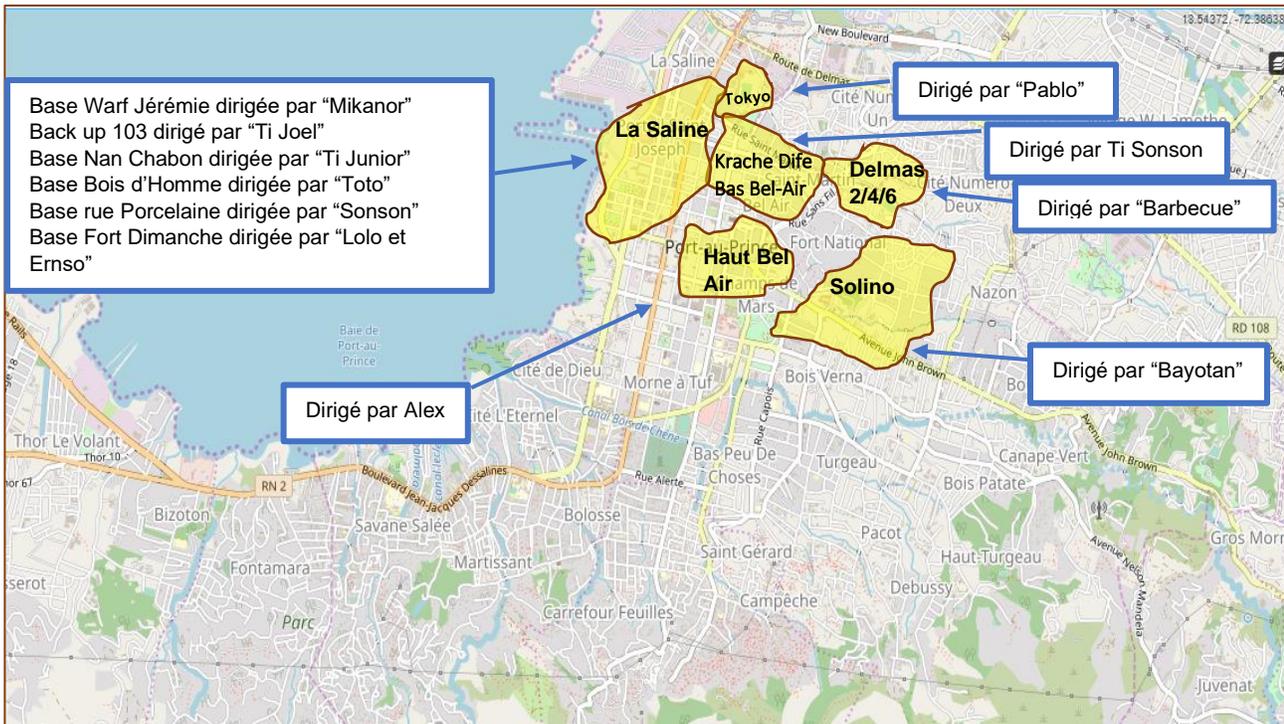
3. À la suite des incidents, le SDH a diligenté une enquête relative aux allégations d'abus et de violations des droits humains commis envers les résidents du quartier. Afin de recueillir le plus d'informations possible sur les allégations de violations et d'abus des droits humains dont le SDH avait été informé, une équipe a mené 34 entretiens avec des victimes, témoins, résidents, responsables de morgues et hôpitaux, membres de la société civile et représentants des autorités, notamment le parquet de Port-au-Prince, l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti (IGPNH), le service d'investigation du commissariat de police de Port-au-Prince et la section départementale de police judiciaire (SDPJ) du département de l'Ouest.
4. Seuls les cas confirmés et corroborés par plusieurs sources, selon la méthodologie du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ont été inclus dans ce rapport. Le nombre de violations pourrait être beaucoup plus élevé étant donné que les officiers du SDH n'ont pas été en mesure de vérifier plusieurs allégations en raison de diverses difficultés rencontrées, notamment en ce qui concerne l'accès à certains sites, et la réticence de plusieurs proches des victimes et témoins à donner des informations par crainte de représailles. Ce rapport a été partagé avec le gouvernement haïtien avant sa publication et les commentaires reçus ont été insérés dans le texte. Il ne prétend pas être exhaustif et ne présente que les cas documentés et vérifiés par le SDH.

Contexte

5. Depuis l'annonce du Gouvernement concernant son intention de mettre fin aux subventions sur le carburant en juillet 2018, de multiples vagues de protestations se sont succédé contre la dégradation des conditions socio-économiques subies par la majorité des Haïtiens, la politique menée par le Président Jovenel Moïse et la corruption des élites politiques et économiques du pays³. Des manifestations ont ainsi eu lieu en juillet, octobre et décembre 2018, et février et juin 2019, dans un contexte de plus en plus violent. Entre septembre et novembre 2019, la dernière vague de manifestations, déclenchée par l'opposition et exigeant le départ du Président, a causé un nombre élevé de morts et de blessés, ainsi que de pillages et d'incendies de commerces, d'édifices publics et de véhicules. Le blocage d'axes routiers majeurs a paralysé le pays pendant de nombreuses semaines.
6. Bel-Air est un quartier de la région métropolitaine de Port-au-Prince, traversé par 24 rues et un ensemble de ruelles. Le quartier est constitué de blocs, sous le contrôle informel de chefs de gangs qui se livrent à des activités criminelles telles que des assassinats, des extorsions et rançonnages, des enlèvements, des vols et des détournements de camions. Le quartier est également considéré comme l'une des bases traditionnelles de la mobilisation anti-gouvernementale. Depuis fin septembre 2019, des barricades placées sur les principaux axes du quartier en soutien au mouvement *Pei lock*⁴ empêchaient la libre circulation des individus et véhicules dans le quartier comme dans d'autres zones de la capitale. La semaine précédant les incidents à Bel-Air, l'opposition, probablement en réaction à l'essoufflement de la mobilisation et à la réouverture de certains commerces, a appelé via les réseaux sociaux à un « *challenge Pei Lock* » et invité les manifestants à construire de plus grandes barricades. Des barrages ont alors été érigés ou renforcés sur des axes routiers majeurs, y compris autour de zones connues pour être des bastions de gangs criminels. En conséquence, la PNH est intervenue à plusieurs endroits pour libérer les routes et lever les barricades.
7. Des membres des gangs ont été aussi impliqués dans ces manifestations notamment Jimmy Cherizier, alias *Barbecue*, qui est le chef du gang de Delmas 6, basé dans la commune de Delmas (département de l'Ouest). Ancien policier, il a été révoqué le 14 décembre 2018 par le Ministre de la Justice et de la Sécurité publique de l'Unité départementale de maintien d'ordre (UDMO) de la PNH pour fautes disciplinaires et violations alléguées des droits humains commis dans l'exercice de ses fonctions. En outre, une enquête du SDH avait documenté son implication dans des exécutions extrajudiciaires lors d'une opération policière menée le 13 novembre 2017 dans le quartier de Grand-Ravine, à Port-au-Prince⁵. Des enquêtes policières et judiciaires impliquent également Jimmy Cherizier dans les incidents de La Saline lors desquels une vingtaine de personnes avaient été tuées les 12 et 13 novembre 2018⁶. Un mandat d'amener émis à son encontre le 6 février 2019 pour son implication présumée dans l'incident de Grand Ravine n'a toujours pas été exécuté.

³ Plus particulièrement le scandale politico-économique du Fonds PetroCaribe (du nom de l'Alliance entre le Venezuela et plusieurs pays caribéens, dont Haïti) dont environ 3,8 milliards de dollars américains auraient été dilapidés.

8. Au cours du second semestre de 2019, Cherizier se serait associé à James Alexander alias *Ti Sonson*, chef du gang de la base *Krache Dife* du Bas Bel-Air, et à Alex alias *Malkomprann*, chef du gang de la rue Saint Martin, afin de contrôler la zone de Bel-Air. Le quartier occupe une position stratégique du fait de la nécessité de le traverser pour accéder aux grands marchés situés dans le centre-ville de Port-au-Prince, y compris le « Marché de Fer », celui de « Tête de bœuf » ou encore le marché de La Saline. Les différents chefs de bloc auraient prêté allégeance à *Barbecue* et fonctionneraient sous son autorité. Selon les informations recueillies, Cherizier aurait voulu faire de même à la rue Mayard, adjacente au quartier de Bel-Air, mais sans succès.



Présence des gangs

⁴ Créole pour 'pays bloqué', *Pei lock* est un mouvement de contestation politique pro-opposition qui revendique la démission du Président et appelle à empêcher la libre circulation. Le mouvement a commencé en février 2019 et a repris avec la nouvelle vague de manifestations en septembre 2019.

⁵ Dix personnes dont deux policiers avaient été tuées lors de cette opération. Voir le rapport conjoint HCDH et MINUJUSTH « La Saline : justice pour les victimes » publié le 21 juin 2019 (<https://www.ohchr.org/EN/Countries/LACRegion/Pages/HTReports.aspx>); et le rapport du Secrétaire Général sur la MINUJUSTH du 20 mars 2018 (<https://undocs.org/en/S/2018/241>).

⁶ Voir le rapport conjoint HCDH et MINUJUSTH « La Saline : justice pour les victimes » publié le 21 juin 2019 (<https://www.ohchr.org/EN/Countries/LACRegion/Pages/HTReports.aspx>); et le rapport du Secrétaire Général sur la MINUJUSTH du 20 mars 2018 (<https://undocs.org/en/S/2018/241>).

Déroulement de l'attaque

9. Le 3 novembre 2019, une quarantaine d'hommes armés dirigés par Jimmy Cherizier, alias *Barbecue*, James Alexander, alias *Ti Sonson*, et Alex alias *Malkomprann*, respectivement chefs des gangs de Delmas 6, Krache Dife et de la rue Saint Martin se sont rendus dans la matinée dans le quartier de Bel-Air et ont proposé aux résidents une compensation financière pour lever les barricades, offre que ceux-ci ont décliné. Le groupe d'hommes est alors reparti.
10. Le lendemain, 4 novembre 2019, les trois chefs de gang sont retournés à Bel-Air accompagnés d'une cinquantaine d'individus lourdement armés⁷. Ils ont ouvert le feu indistinctement sur la population et les façades des résidences, incendié 11 véhicules et blessé deux résidents : un homme de 20 ans par balle, et un autre homme roué de coups sur tout le corps avec une crosse de fusil.
11. Durant l'attaque du 4 novembre, vers 9h30, une patrouille de la Brigade d'opération et intervention départementale (BOID) a traversé le quartier de Bel-Air en se dirigeant vers Cité Soleil pour des faits non reliés. Des échanges de tirs ont eu lieu entre la patrouille et les assaillants. Ces derniers se sont retirés par une ruelle. Les échanges de tirs terminés, les policiers du BOID ont quitté la zone, signalant l'incident au centre de communication de la police mais sans appeler de renfort, ni les poursuivre physiquement, ni prendre de mesures pour enquêter, identifier les victimes et dommages et protéger la population dans l'éventualité d'un retour des assaillants.
12. Le 5 novembre, aux alentours de 1h du matin, le même groupe d'individus, sous la conduite de Jimmy Cherizier, alias *Barbecue*, Alex alias *Malkomprann*, et James Alexander alias *Ti Sonson*, est retourné à Bel-Air, saccageant une maison, tirant plusieurs rafales d'armes automatiques indistinctement sur au moins deux maisons et blessant une femme par balles. Un groupe de policiers hors service résidant rue Mayard, un quartier adjacent à celui de Bel-Air, a répliqué aux tirs des assaillants, utilisant leurs armes de service. Au cours de cet échange, Alex alias *Malkomprann* a été tué par balle. Selon les informations recueillies par le SDH, son corps a été emmené par ses éléments dans un lieu inconnu par les membres de son gang et ceux de Delmas 6.
13. En représailles à la mort d'Alex, une troisième attaque a été menée dans l'après-midi du 6 novembre, ciblant les rues Saint Martin et Mayard où résident les policiers impliqués la veille dans les échanges de tirs. Menés par Jimmy Cherizier alias *Barbecue* et James Alexander alias *Ti Sonson*, une cinquantaine d'individus armés de carabines militaires et de fusils d'assaut ont incendié une trentaine de maisons et tiré sur deux résidences, atteignant deux hommes et une fille de seize ans. Un des hommes est décédé des suites de ses blessures quelques jours plus tard.

⁷ Ils possédaient des armes de type M-16, Galil ainsi que des fusils à pompe.

14. Le soir du 6 novembre, après le départ des assaillants, le cousin de Jimmy Chérizier, Claude Wenders, qui se trouvait à Bel-Air, a été reconnu par des habitants des rues Saint Martin et Mayard. A la suite d'une vive altercation avec un groupe de riverains, notamment des policiers hors service, Wenders a été lynché par la foule et tué. Son cadavre a été brûlé.
15. Le SDH note que ce bilan de l'attaque n'est pas exhaustif. En effet, des allégations additionnelles, notamment concernant la mort de six autres individus à Bel-Air entre le 4 et le 7 novembre 2019, n'ont pas pu être vérifiées selon la méthodologie applicable. Les gangs armés continuent d'opérer dans le quartier, ce qui maintient la population dans un climat de peur et d'incertitude. Ainsi, plusieurs autres attaques ont eu lieu à Bel-Air, ainsi que dans les rues Mayard et Saint Martin, notamment les 7, 8, 11, 12 et 19 novembre. Durant l'attaque du 19 novembre, un jeune homme de 23 ans a été tué par Jimmy Chérizier et des membres de son gang.

Allégations sur l'implication de représentants de l'Etat

16. Le quartier de Bel-Air à Port-au-Prince est affilié à l'opposition au Président Jovenel Moïse et au Parti Haïtien Tet Kale (PHTK) actuellement au pouvoir. Dans le cadre des manifestations de l'automne 2019, de nombreuses barricades y ont été érigées, empêchant la libre circulation sur les axes routiers le traversant.
17. Certaines sources ont affirmé au SDH que lors d'une réunion qui aurait eu lieu le 31 octobre 2019 entre cinq représentants d'organisations locales et un représentant des autorités, ce dernier aurait sollicité le concours de ses interlocuteurs pour inciter les habitants de Bel-Air à lever les barricades et mettre fin à la paralysie du quartier. Il aurait proposé aux organisations la somme de cinq millions de gourdes (environ 50.000 dollars américains) pour leur intervention. Leurs représentants auraient décliné la proposition, faisant valoir que les barrages routiers avaient été érigés dans le cadre d'un mouvement populaire qu'ils ne contrôlaient pas.
18. L'intervention d'hommes armés menés par Jimmy Chérizier, alias *Barbecue*, dans les jours suivants cette rencontre, avec pour objectif initial le retrait des barricades dans le quartier, amène à considérer l'existence d'un lien entre la démarche du représentant étatique auprès des organisations locales et les actes perpétrés par Chérizier et les gangs sous son contrôle. En effet, lors de leur irruption initiale dans le quartier le 3 novembre, les gangs menés par *Barbecue* ont encouragé les habitants de Bel-Air à lever les barricades en échange d'argent, sans succès.

19. Plusieurs personnes interrogées, y compris des témoins oculaires, ont fait état de la présence de trois policiers en civil aux cotés de Jimmy Cherizier au cours des trois jours d'attaques dans la zone. Les témoins ont identifié ces trois policiers comme étant proches ou membres du gang de Delmas 6. Ils étaient armés et auraient participé activement aux attaques menées par les gangs les 4, 5 et 6 novembre en tirant avec des armes à feu sur les résidences et en incendiant des véhicules. Il s'agirait d'un policier affecté au commissariat de Petite-Rivière de l'Artibonite (Département de l'Artibonite), d'un policier cantonné au commissariat de Pignon (Département du Nord) et d'un policier affecté à l'Unité de sécurité générale du Palais national (USGPN).

Absence de réponse de la Police nationale d'Haïti pendant les attaques

20. Les attaques de Bel-Air se sont déroulées sur une période de trois jours sans que la PNH n'intervienne, dans une zone entourée de postes de police. En effet, les sous-commissariats de Fort National, La Saline, Portail Saint Joseph et Cafeteria, ainsi que le commissariat de Port-au-Prince, le siège d'une unité opérationnelle de la BOID, le quartier général du Corps d'intervention et de maintien de l'ordre (CIMO), et celui de la Direction Centrale de la Police Routière (DCPR) sont tous situés à moins de deux kilomètres du quartier (voir carte ci-dessous). Bien que les forces de police aient été alertées par la patrouille de la BOID dans la matinée du 4 novembre, aucune mesure d'intervention n'a été prise.

21. Questionnée par le SDH à ce sujet, la PNH évoque, entre autres, la présence de barricades et le manque de véhicules, de matériel de communication, d'équipement de maintien de l'ordre et de protection individuelle des policiers pour assurer une présence et intervenir dans la zone.



Carte des présences opérationnelles de la PNH aux alentours de Bel-Air

22. Selon les témoignages recueillis par le SDH, les échanges de tirs auraient chaque jour duré environ trois heures. Des victimes ont appelé les autorités policières à l'aide, notamment sur les ondes de plusieurs stations de radio et sur les réseaux sociaux, sans réaction de celles-ci. Le 6 novembre, Jimmy Cherizier, alias *Barbecue*, a appelé lui-même une radio locale pour accuser certains policiers résidents à Bel-Air – clamant qu'ils sont membres d'un mouvement dénommé « police mafia Haiti » - d'avoir donné l'ordre à certains gangs de tuer son cousin, Claude Wenderz.

Réponses des autorités haïtiennes suite aux attaques

23. Le 9 novembre, le Ministère de la Justice et de la Sécurité publique a publiquement condamné les incidents et a demandé qu'une action en justice soit diligentée. Le même jour, un juge du Tribunal de paix de la Section Nord de Port-au-Prince s'est rendu sur les lieux des incidents, accompagné d'une unité spécialisée de la PNH. Ils auraient quitté la zone prématurément à la suite de tirs d'armes automatiques sans parvenir à localiser les corps des victimes. Au cours des jours suivants, des membres du Bureau de la police scientifique et technique (BPST) et du Service départemental de police judiciaire (SDPJ) de Port-au-Prince ont été dépêchés sur les lieux pour identifier d'éventuels témoins.

24. Ce n'est que le 21 novembre 2019 que le Commissaire du Gouvernement du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince a ordonné à la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) d'initier une investigation policière. Les premiers éléments de l'enquête confirmeraient la participation de Jimmy Cherizier alias *Barbecue* et de James Alexander alias *Ti Sonson* aux attaques. Une autre enquête a été ouverte sur le meurtre de Claude Wenderz. Le 10 février 2020, la DCPJ a transmis son rapport d'enquête au parquet de Port au Prince et ce dernier a mis l'action publique en mouvement par un réquisitoire d'informer transmis au cabinet d'instruction le mercredi 12 février 2020.

25. Parallèlement à l'enquête policière, le 12 novembre, l'IGPNH a ouvert une première enquête administrative contre cinq policiers soupçonnés d'avoir pris part à une attaque de représailles contre le groupe de *Barbecue* le 6 novembre 2019. Quatre d'entre eux ont été interrogés le 29 novembre et à l'issue de l'enquête rien n'a été mis à leur charge pour manque d'élément sur leur implication. Néanmoins, la conduite d'une enquête de moralité et d'intégrité (vetting) a été recommandée. Le rapport d'enquête recommande la révocation du cinquième policier qui a refusé de répondre à la convocation de l'IGPNH. En date de publication de ce rapport, cette recommandation relative au renvoi du policier a été mise en œuvre et la recommandation concernant les quatre autres policiers a été validée par la hiérarchie de la PNH.

26. L'IGPNH a également initié une enquête administrative à l'encontre des trois policiers soupçonnés d'avoir pris part à l'attaque aux côtés de Jimmy Cherizier. Ils ont été convoqués et auditionnés par les enquêteurs le 16 novembre. Une troisième enquête administrative de l'IGPNH vise à vérifier les allégations d'inaction de la police lors des incidents. Les deux enquêtes étaient en cours à la parution de ce rapport.

27. A la fin novembre 2019, plusieurs victimes des attaques ont déposé plainte auprès de la DCPJ : quatorze pour destruction de biens, cinq pour blessures et cinq pour meurtre. Toutes sont dirigées contre les chefs de gangs Jimmy Cherizier alias *Barbecue*, James Alexander alias *Ti Sonson* et Alex alias *Malkomprann* – ce dernier depuis lors décédé. Il y a lieu de noter que le nombre de plaintes est supérieur au nombre de cas vérifiés par le SDH.
28. Toutefois, en février 2020, aucun mandat d’amener ou d’arrêt n’avait été délivré par les autorités judiciaires en connexion avec les incidents qui se sont déroulés dans le quartier de Bel-Air les 4, 5 et 6 novembre 2019.
29. Au début du mois de décembre 2019, la Direction centrale de la police administrative (DCPA) a déployé à Bel-Air une patrouille blindée de huit agents de l’UDMO afin de contrôler l’accès au quartier et de le sécuriser. Fin janvier 2020, certaines rues de la zone étaient cependant toujours bloquées et demeuraient difficiles d’accès du fait de la présence des gangs et de barricades.

Préoccupations en matière de droits humains

30. Les préoccupations principales du SDH concernent les violations et abus des droits humains documentés et l’expansion des zones de non-droits, sans présence ou intervention des autorités publiques pour prévenir ou arrêter les violations et abus des droits humains qui s’y commettent, et où se déroulent des attaques de gangs contre la population avec la complicité de certains membres de la PNH. Les témoignages recueillis indiquent que le nombre de victimes des attaques des 4,5 et 6 novembre à Bel-Air pourrait être plus élevé que celui documenté par le SDH. De plus, il est probable que le nombre de plaintes présentées ne reflète pas de façon exhaustive tous les abus et violations des droits humains commis. Les victimes et leurs proches sont souvent réticents à faire appel aux autorités judiciaires, notamment en raison de la participation de policiers aux attaques aux côtés des gangs, de l’absence d’intervention de la police pour arrêter les attaques et du manque de confiance de la population envers le système judiciaire.
31. Les préoccupations du SDH concernent également l’obligation de l’Etat d’accorder aux victimes un recours effectif et l’accès à la justice, à la vérité et aux réparations. Les informations disponibles indiquent qu’aucun soutien n’a été apporté aux victimes. Les habitants des trente maisons détruites ont perdu leurs logements et effets personnels, y compris de nombreux documents d’identité, et ont dû trouver des solutions de logement par leurs propres moyens. Leur situation reste précaire d’autant plus que les attaques de gangs ont perduré jusqu’en date de parution de ce rapport. De plus, aucun soutien juridique, médical ou psychologique n’a été fourni aux victimes. Dans une interview diffusée à la radio les jours suivants les attaques, Jimmy Cherizier a nié son implication mais a proposé d’indemniser les victimes pour les dommages matériels.

32. Il est important de rappeler qu'un incident similaire aux attaques de Bel-Air s'était produit un an auparavant, presque jour pour jour, les 13 et 14 novembre 2018, dans le quartier de La Saline à Port-au-Prince. Jimmy Cherizier aurait également été impliqué dans cette attaque, causée par des guerres de territoire entre gangs pour le contrôle d'un marché. Cherizier faisait alors déjà l'objet d'une enquête pour assassinat et association de malfaiteurs dans le cadre de l'opération policière de Grand Ravine en novembre 2017. Comme lors de l'attaque à Bel Air, des agents de l'État auraient été impliqués dans les incidents de La Saline et les forces de sécurité, mal ou sous équipées, n'avaient répondu que timidement pour protéger la population.
33. Par ailleurs, depuis la publication du rapport conjoint⁸ de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice (MINUJUSTH) et du HCDH sur La Saline en juin 2019, le dossier judiciaire reste en suspens. Onze suspects ont été arrêtés et sont maintenus en détention préventive. En juillet 2019, Pierre Richard Duplan, Délégué départemental de l'Ouest, cité dans le rapport conjoint, et Fednel Monchery, Directeur général du Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales, cité dans des rapports d'organisations des droits de l'homme, ont fait l'objet d'une interdiction de quitter Haïti et ont été révoqués de leurs postes respectifs. Un ancien parlementaire a aussi été convoqué pour être auditionné. Une demande de récusation du juge instruisant l'affaire déposée en septembre 2019 par les avocats des deux personnes est en cours d'examen par la Cour de cassation. Le dossier judiciaire ne peut progresser tant qu'une décision sur la récusation du juge n'est prise, ce qui soulève des préoccupations quant aux motifs potentiellement dilatoires de cette requête en récusation. Plus d'un an après les faits, le manque de progrès est particulièrement inquiétant et l'implication de Jimmy Cherizier, alias *Barbecue*, dans d'autres actes similaires démontre l'impact direct de l'impunité sur la récurrence de la violence et sur la population. Des treize recommandations émises dans le rapport de juin 2019 sur le cas de La Saline, aucune n'a été complètement mise en œuvre.
34. Le droit à la vie, reconnu notamment dans la Constitution haïtienne (article 19) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (article 6), implique l'obligation positive pour l'État de prendre des mesures préventives raisonnables et censées afin d'éviter un risque réel et immédiat pour la vie. L'attaque de Bel-Air s'est déroulée sur plusieurs jours, laissant aux forces de sécurité suffisamment de temps pour intervenir et protéger la population. Au-delà des incidents de sécurité comme celui de Bel-Air, l'impunité contribue à créer un environnement propice aux gangs qui peuvent étendre leur influence et leur contrôle en se livrant à des extorsions - une pratique documentée dans toutes les zones où ils sont présents - et autres abus. À cet égard, le quartier de Bel-Air, situé au carrefour de la zone métropolitaine de Port-au-Prince et adjacent au quartier de La Saline, offre une position stratégique pour contrôler l'activité économique de la région. En outre, les allégations de collusion entre gangs et représentants de l'État, y compris des policiers, soulèvent des préoccupations particulières quant aux violations de droits humains qu'elles impliqueraient si elles se confirmaient.

⁸ Voir le rapport conjoint HCDH et MINUJUSTH « La Saline : justice pour les victimes » publié le 21 juin 2019 (<https://www.ohchr.org/EN/Countries/LACRegion/Pages/HTRReports.aspx>); et le rapport du Secrétaire Général sur la MINUJUSTH du 20 mars 2018 (<https://undocs.org/en/S/2018/241>).

Conclusions

35. A l'issue de ses enquêtes, le SDH est en mesure de confirmer qu'entre le 4 et 6 novembre 2019, à Bel-Air, au moins trois personnes ont été tuées et six blessées, dont cinq par balles (y compris une mineure). Au moins 30 résidences et 11 voitures ont également été détruites. Les attaques ont été menées par Jimmy Cherizier alias *Barbecue*, James Alexander alias *Ti Sonson* et Alex dit *Malkonprann*, respectivement chefs des gangs de Delmas 6, de la base Krache Dife (Bas Bel-Air) et de la rue Saint Martin. Jimmy Cherizier a bénéficié de la complicité présumée d'au moins trois membres de la PNH qui seraient associés à son gang.
36. Les autorités nationales n'ont pris aucune mesure apparente pour intervenir et protéger la population des violations et abus de leurs droits bien qu'informées par les victimes, entre autres par l'entremise des réseaux sociaux et de la radio au cours d'une ou plusieurs des attaques.
37. Sur la base des témoignages recueillis, le SDH a pu établir que l'objectif des attaques était d'enlever les barricades qui obstruaient la circulation dans le quartier et que les membres des gangs ont utilisé cette opportunité pour accroître leur contrôle sur ce territoire et commettre des abus des droits humains. Leurs incursions armées ont occasionné des pertes en vie humaines, des blessures et la destruction de biens qui font l'objet de plaintes devant les autorités judiciaires.
38. L'absence de réponse policière au moment des attaques pour protéger la population, qui est à proximité de différentes positions de la police, alors que ces dernières ont eu lieu à plusieurs reprises et au cours de plusieurs jours, nécessite l'ouverture d'une enquête approfondie afin d'en établir les circonstances et d'assurer que les responsables soient traduits en justice et que les victimes puissent avoir accès à la justice et aux réparations. Ceci implique une réparation pour le préjudice subi, mais également que ces victimes soient protégées car elles vivent toujours dans un climat d'insécurité, à la merci des gangs.
39. Le SDH note l'ouverture d'enquêtes policières et administratives dans le dossier de Bel Air. De même, le SDH constate que le commissaire du gouvernement près le Tribunal de première instance de Port au Prince avait donné délégation à la DCPJ d'enquêter sur les incidents de Bel-Air. Le 10 février 2020, la DCPJ a transmis son rapport d'enquête au parquet de Port au Prince et ce dernier a mis l'action publique en mouvement par un réquisitoire d'informer transmis au cabinet d'instruction le mercredi 12 février 2020. Le SDH déplore cependant le progrès judiciaire limité dans le dossier de La Saline, qui enracine davantage l'impunité alors que certains des responsables auraient été clairement identifiés. Seuls des actes judiciaires concrets menant à la conclusion d'un procès juste et équitable permettront d'atteindre les obligations des autorités judiciaires.

40. Au-delà des violations et abus documentés par le SDH, les incidents de Bel-Air ont également eu un impact sur l'accès des personnes vulnérables aux droits sociaux et économiques⁹ dans des zones aussi sensibles que Bel-Air. Les personnes victimes de la violence ont subi des pertes matérielles tel que l'incendie de leur maison, et certaines se sentent obligées de quitter leur quartier parce qu'elles craignent pour leur vie et leur sécurité. L'accès à leur activité professionnelle, aux écoles, aux soins de santé, à l'approvisionnement en eau potable et en nourriture et autres services de base est désormais conditionné à leur liberté de mouvement dans des zones sous contrôle de gangs armés. L'emprise qu'exercent ces derniers sur certaines zones, telles que La Saline et Bel Air, fait craindre une expansion de ce phénomène qui aurait des conséquences dramatiques pour la population et mettrait à mal les perspectives de stabilité et de développement du pays. Ce risque mérite une réponse rigoureuse des autorités administratives, judiciaires et sécuritaires.

Recommandations

Au Gouvernement d'Haïti

- Assurer la présence de l'Etat et de la police dans la zone des quartiers de Bel-Air, Delmas et La Saline afin de prévenir et répondre aux attaques, extorsions, menaces et autres activités criminelles des gangs, et doter la PNH des ressources humaines et financières nécessaires pour ce faire.
- Mener des enquêtes judiciaires indépendantes et approfondies sur les actes de violence commis par les gangs dans le quartier de Bel-Air et dans les rues Saint Martin et Mayard.
- S'assurer que les personnes présumées responsables de ces violences soient traduites en justice suivant les normes internationales relatives au droit à un procès équitable.
- S'assurer de la redevabilité de l'Etat haïtien en évitant qu'aucune autorité, policière ou civile, n'échappe aux enquêtes dans ce dossier.
- Immédiatement exécuter les actes judiciaires émis, dont le mandat d'amener émis à l'encontre de Jimmy Chérizier alias *Barbecue*, ainsi que les recommandations de révocation émises par l'IGPNH à la suite de leurs enquêtes en respect de la procédure applicable.
- Renforcer l'accès à la justice et le droit à la vérité et aux réparations pour les victimes y compris pour les pertes matérielles.
- Œuvrer à l'introduction d'un cadre législatif exhaustif en matière de contrôle des armes à feu.
- Coordonner et créer une synergie de travail efficace, entre les différents acteurs étatiques et non étatique, y compris à travers la CNDDR, afin de mettre en œuvre des projets de réinsertion et réduction de la violence communautaire au profit des jeunes dans les quartiers défavorisés.

⁹ En 2013, l'Etat haïtien a ratifié le Pacte International relatif aux droits économiques sociaux et culturels. Le rapport initial, dans lequel l'Etat doit décrire les mesures prises pour faire progresser la mise en œuvre du Pacte en Haïti, est dû depuis 2016.

- Renforcer la capacité de gestion d'armes à feu à travers la rédaction et l'adoption de normes nationales et de procédures normalisées en matière de gestion d'armes et munitions, notamment pour la police, les forces armées et les compagnies de sécurité privée.
- Renforcer la capacité de contrôle et de coopération transfrontaliers en développant les capacités d'enregistrement et de gestion des données liées aux armes et munitions et en renforçant le contrôle des activités transfrontalières illicites utilisées pour le financement et l'approvisionnement des gangs.
- Intégrer des initiatives de désarmement volontaire et/ou gestion d'armes dans les projets de réduction de violences communautaires.

À la Direction Générale et à l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti

- Ouvrir une enquête et établir les responsabilités administratives liées à l'absence d'intervention de la PNH dans le quartier de Bel-Air lors des violences des 4, 5 et 6 novembre 2019.
- Si leur responsabilité est établie, sanctionner les policiers qui ont participé aux représailles conduisant au décès de Claude Wenderz.

Au Commissaire de Gouvernement et au cabinet d'instruction concerné

- Etablir les responsabilités pénales des auteurs présumés des attaques.
- Emettre et exécuter des mandats d'arrêt ou d'amener à l'encontre de toutes les personnes soupçonnées dans le cadre des attaques contre la population de Bel-Air.
- Assurer le suivi par la DCPJ du mandat d'amener contre Jimmy Cherizier, alias *Barbecue*.
- Traduire en justice les auteurs présumés des violations et abus dans un délai raisonnable et, le cas échéant, s'assurer que des peines appropriées soient prononcées à leur encontre et mises en œuvre.

Au Ministère de la justice et de la Sécurité publique

- Veiller à ce que le Ministère de la Justice, particulièrement à travers le Commissaire du Gouvernement, s'assure que les victimes obtiennent justice et réparation de leur préjudice, que les victimes et témoins bénéficient de mesures de protection, d'assistance juridique et de toute autre soutien tel que nécessaire et approprié, et que les auteurs présumés impliqués dans des actes ayant causé la mort et des blessures par balles ainsi que des incendies soient sanctionnés.